



## SEJOUR DE NEIGE - 6<sup>ème</sup> Année scolaire 2011/2012

### LETTRE D'INFORMATIONS N° 4

1. Le versement du solde est à faire, le montant est indiqué sur le bilan financier du séjour de neige 2012. Paiement par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège Paul Wernert.
2. **Une réunion d'information aura lieu le mardi 7 février 2012 à 18h au restaurant scolaire.**
3. Nous vous rappelons que nous devons également constituer un dossier médical par élève composé :
  - a. d'une fiche de renseignements à remplir et à faire signer par votre médecin traitant,
  - b. photocopie du carnet de santé pour les vaccins,
  - c. attestation d'assurance.
4. Votre enfant doit avoir une autorisation de sortie du territoire (à demander à la mairie de votre lieu de résidence) et d'une carte d'identité pour le passage de la frontière en Suisse. Chaque professeur principal de 6<sup>ème</sup> gère la vérification de la CI et de l'autorisation de sortie du territoire mais elles seront ramassées avant les vacances d'hiver (semaine 8) c'est-à-dire une semaine avant les congés d'hiver.
5. Nous vous transmettons également le code de conduite pour le séjour à signer (feuille jointe).
6. Autorisation de transport en ambulance à signer (feuille jointe).
7. Une chaîne téléphonique sera mise en place pour le retour et dès notre passage à Colmar, nous appellerons les premiers parents de la chaîne, charge à eux de prévenir les suivants de la liste etc ...  
Merci de nous donner un numéro de téléphone où vous serez joignable le vendredi 16 mars en soirée.

Merci